# PLAN DE PROTECTION [Inscrire le nom de l'entreprise]

# 1. Hygiene des mains

Toutes les personnes dans l'entreprise doivent se nettoyer régulièrement les mains.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Se laver les mains avec de l'eau et du savon (à l'arrivée dans le magasin, entre les prestations fournies aux clients, avant et après les pauses). |
| Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du magasin; sensibiliser les clients aux règles d'hygiène avec une pancarte. |
|  |

# 2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes doivent observer une distance de 2 m. entre eux.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Assurer une distance de 2 m. avec les autres collaborateurs et les clients. |
| Ne laisser entrer dans le magasin qu'1 personne maximum par 10 m2 de surface de vente y compris le personnel. |
| Définir la signalisation ou les itinéraires, poser des rubans adhésifs pour fixer les distances dans les zones critiques (caisses, zones d'attentes, etc.). |
| Si les distances ne peuvent pas être respectées dans la zone des caisses, nous recommandons de munir le personnel de Plexiglas pour se protéger. |
| Disposer les sièges tous les 2 m. dans la zone d'essai des chaussures. |
|  |

## Travail lorsque la distance doit être de moins de 2 m.

Tenir compte des aspects spécifiques du travail et de la situation de travail afin d'assurer la protection des collaborateurs.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Il est recommandé de porter des masques de protection pour les clients et le personnel lors des consultations avec contact corporel. (par ex., analyse du pied, ajustement et retouche des vêtements, etc.). |
|  |

# 3. NETTOYAGE

Nettoyage régulier et en fonction des besoins des surfaces et des objets après utilisation, surtout s'ils sont touchés par plusieurs personnes.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Les surfaces telles que les balustrades, les poignées de porte doivent être désinfectées régulièrement. |
| Les cabines d'essayage doivent être désinfectées régulièrement. |
| Les appareils EFT, les écrans tactiles ainsi que les comptoirs des magasins doivent être désinfectés régulièrement. |
|  |

# 4. PERSONNES VULNéRABLES

|  |
| --- |
| Mesures |
| Infos sous: [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)  |
|  |

# 5. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19 AU POSTE DE TRAVAIL

|  |
| --- |
| Mesures |
| Infos sous [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)  |
|  |

# 6. SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIèRES

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations de travail afin d'assurer la protection.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Mesures adaptées individuellement à chaque entreprise et à ses particularités. |
|  |

# 7. Information

Informer les collaborateurs et autres personnes concernées sur les directives et les mesures. Renvoyer immédiatement de l'entreprise les personnes malades à la maison; elles doivent respecter un (auto) isolement conformément aux directives de l'OFSP.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Sensibilisation des collaborateurs aux informations sur la page Web: <https://bag-coronavirus.ch> |
|  |

# 8. GESTION

Mise en œuvre des mesures au niveau de la gestion pour appliquer et adapter efficacement les mesures de protection qui doivent aussi être adaptées aux personnes vulnérables.

|  |
| --- |
| Mesures |
| Instruire tous les collaborateurs avant le «ReStart». Cela peut aussi se faire par vidéo-conférence ou par écrit. |
| Contrôler et informer régulièrement les collaborateurs et les clients lors des adaptations. |
|  |

# AUTRES MESURES DE PROTECTION

|  |
| --- |
| Mesures |
| Laisser les portes d'entrée ouvertes dans toute la mesure du possible si elles ne s'ouvrent pas automatiquement. Cela évite les points de contact inutiles. |
|  |

# AnNEXES

|  |
| --- |
| Annexe |
| Ajouter si nécessaire des documents et des règles comportementales spécifiques au magasin.  |
|  |
|  |

# CONCLUSION

Ce document a été rédigé sur la base d'une situation spécifique à la branche: ☐ Oui ☐ Non

Ce document a été remis et expliqué à tous les collaborateurs et collaboratrices.

Personne responsable, signature et date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_